

Les subsides

un serin dans les profondeurs de la terre. Aussi longtemps que le serin se portait bien, les mineurs n'avaient aucune difficulté. Quand le serin commençait à suffoquer, les choses n'allaient pas bien pour les mineurs. Ainsi, quand les Indiens du Canada sont en difficultés, je pense que le reste d'entre nous doit comprendre que nous aussi sommes en difficultés.

J'ai été attentif aux propos du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) parce que, de toute évidence, il est plutôt embarrassé par les documents qui ont commencé à circuler, des documents dont l'authenticité est probable, bien que le cabinet ne se soit pas encore expliqué à ce sujet. Il est aussi embarrassé par les actions de son collègue, le vice-premier ministre (M. Nielsen). Quand je lui ai demandé quelles étaient les directives du groupe de travail sur la politique autochtone mis sur pied par le vice-premier ministre, le ministre a répondu qu'il fallait s'adresser au vice-premier ministre. Le ministre n'était pas au courant des directives données à un groupe de travail qui était chargé d'examiner les programmes de son propre ministère. C'est la preuve de sérieuses divergences de vue à l'intérieur du cabinet, certains ministres favorisant une politique et les autres une autre. De sorte que nous ne savons pas où se dirige le gouvernement, bien que nous en ayons une idée quand nous examinons les forces en présence. Les personnes clés sont le vice-premier ministre et le ministre des Finances (M. Wilson), deux ministres qui s'efforcent d'effectuer des compressions. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne fait vraiment pas le poids quand il cherche à préserver les programmes et à améliorer les conditions de vie des autochtones.

Au moment où le ministre a été désigné à ce poste, on disait volontiers qu'il aurait plutôt souhaité celui des Communications, et la nomination aux Affaires indiennes de l'ancien maire de Toronto illustre combien le premier ministre a un sens morbide de l'humour. Cependant, je dois dire que le ministre a pris les choses au sérieux. Il a d'abord tenu à établir de bonnes relations avec les autochtones. Il a vu qu'il lui fallait apprendre à les connaître et à les mettre en confiance. Compte tenu des limites imposées par une situation colonialiste à l'égard des autochtones, je pense que le ministre a passablement bien réussi. Mais ses efforts ont été entravés par les menées d'autres ministres du cabinet, surtout le vice-premier ministre.

● (1520)

Néanmoins, tous les efforts du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne concordent pas du tout avec ce qui se passe vraiment entre le gouvernement conservateur et les Indiens. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien se tire fort bien d'affaires sur le plan des relations personnelles, du protocole et des relations publiques. Mais en dépit de son désir de bien faire, il se heurte de front à la politique du gouvernement qui consiste à sabrer dans les programmes ou à les supprimer, à créer des groupes d'étude secrets qui s'en tiennent à la politique de compressions budgétaires et aux moyens d'économiser jusqu'au dernier dollar plutôt que d'établir des rapports de confiance entre les intéressés, des rapports qui permettraient au gouvernement fédéral de mieux défendre les intérêts du peuple indien.

Les programmes autochtones faisaient partie des six secteurs prioritaires désignés par le vice-premier ministre au groupe d'étude qu'il a établi pour pratiquer des compressions. Il est surprenant qu'on ait donné le titre non officiel de «The Buffalo Jump of the 1980s» à son rapport. C'est en effet un titre qui en dit long finalement. Voilà qui nous donne une idée de la mentalité qui règne au cabinet et des gens qui ont participé à la rédaction du rapport du groupe d'étude. Il reflète un sinistre sens de l'humour à saveur raciste. Il laisse entendre qu'on peut acculer les Indiens à l'extermination comme on l'a fait dans le cas des bisons.

Je rappelle qu'il n'y a absolument aucune commune mesure entre ce que propose le rapport et les déclarations publiques du premier ministre (M. Mulroney). C'est consternant de voir un ministériel obligé d'admettre qu'il n'était pas au courant des directives données au groupe d'étude.

Il n'est absolument pas question dans ce rapport des devoirs que doit assumer le gouvernement fédéral. Le rapport met l'accent sur les obligations juridiques du gouvernement et non pas sur les programmes. Il établit la distinction entre obligations juridiques d'une part et expansion des programmes autochtones, d'autre part. Il parle de renforcer les services juridiques du gouvernement pour contrer n'importe quelle tentative judiciaire de la part des autochtones qui pourraient contester la gestion passée du gouvernement. Mais tout en renforçant à coup de deniers publics les services juridiques gouvernementaux, le gouvernement propose de sabrer dans les subventions accordées aux Indiens pour les empêcher de contester certains aspects d'une telle politique publique devant les tribunaux. Le gouvernement soutient que s'il envisage de réduire son financement de l'aide juridique consentie au peuple indien, c'est peut-être parce que la Charte des droits et des libertés pourrait interdire l'octroi de cette aide à un groupe et non pas à un autre.

Je voudrais, pour la gouverne des députés ministériels, donner lecture du paragraphe 15(2) de la Charte des droits et des libertés où il est question d'égalité:

Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

Manifestement, le groupe de travail ne s'est pas bien renseigné au sujet de la constitution canadienne. Il prétexte toutes sortes de raisons fallacieuses pour imposer ces réductions.

M^{me} Sally Weaver a écrit un ouvrage fort intéressant intitulé *Making Canadian Indian Policy: The Hidden Agenda, 1968-1970*. Elle y expose en détail la duplicité qui a caractérisé les premières années du gouvernement de M. Trudeau au chapitre de l'élaboration des programmes politiques concernant les Indiens. Certes, le gouvernement avait bien mis sur pied un système complexe de consultation des Indiens d'un bout à l'autre du pays, mais, entre temps, un groupe de travail dont l'existence était gardée secrète s'employait à préparer un document de travail, un Livre blanc, qui a été rendu public en 1969. Ce document propose que les programmes à l'intention des Indiens soient transférés aux provinces, que le ministère des Affaires indiennes soit aboli et que, en définitive, les Indiens soient assimilés.